



**PRÉFET
DE LA MARTINIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°R02-2023-172

PUBLIÉ LE 29 JUIN 2023

Sommaire

PREFECTURE MARTINIQUE - DLAL/BCBDE / Direction de la légalité et des affaires locales - Bureau du contrôle budgétaire et des dotations de l'Etat

R02-2023-06-28-00001 - Arrêté portant nomination du comptable public par intérim de la régie ODYSSI (1 page)

Page 3

PREFECTURE MARTINIQUE - DLAL/BCBDE

R02-2023-06-28-00001

Arrêté portant nomination du comptable public
par intérim de la régie ODYSSI

**Arrêté
portant nomination du comptable public par intérim de la régie Odysse**

LE PRÉFET

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article R.2221-30 ;
- Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié, relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- Vu le décret du Président de la République du 29 juillet 2022 nommant M. Jean-Christophe BOUVIER, préfet de la Martinique ;
- Vu l'arrêté du 29 mars 2023 portant réintégration dans son corps d'origine de Madame Marie-Claire SOROMAN, inspectrice divisionnaire des finances publiques, à compter du 1^{er} juillet 2023 ;
- Vu la demande du directeur de la régie Odysse du 12 juin 2023 ;
- Vu l'avis favorable du directeur régional des finances publiques du 11 juin 2023 concernant la nomination de Madame Anne-Christelle BURLET en qualité d'agent comptable par intérim de la régie des eaux d'Odysse ;
- Vu la délibération du 28 juin 2023 du conseil d'administration d'Odysse ;

Sur proposition de la secrétaire générale de la préfecture,

ARRÊTE

Article 1 : Madame Anne-Christelle BURLET, inspecteur de la direction régionale des finances publiques actuellement détachée à ODYSSE en qualité d'adjointe de l'agent comptable, est nommée agent comptable public par intérim à compter du 1^{er} juillet 2023.

Article 2 : La secrétaire générale de la préfecture, le directeur régional des finances publiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fort-de-France, le **28 JUIN 2023**
Pour le Préfet et par délégation
la Secrétaire Générale
de la Préfecture de la Martinique

